



Février 2007

## **Déclaration conjointe de la CES et du CEEP sur un cadre européen pour les services d'intérêt général**

La CES, la Confédération européenne des syndicats et le CEEP, le Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général, à l'occasion du 50e anniversaire du Traité de Rome, félicitent l'Europe pour la réalisation de cinquante ans de paix, de prospérité économique et de sécurité sociale. La réalisation du marché unique avec une dimension sociale, de la monnaie unique et l'élargissement à 27 pays font partie de cette réussite. La stratégie de Lisbonne a amené un nouveau dynamisme économique en termes de croissance, d'emplois et de développement durable. Il est aussi plus que temps aujourd'hui de donner une base légale aux services d'intérêt général dans le traité constitutionnel. La CES et le CEEP sont tous les deux préoccupés du fait que le marché interne européen et les politiques en matière de concurrence ne sont pas compensés par un cadre législatif adéquat pour des services d'intérêt général modernes, efficaces et durables.

Le CEEP et la CES s'accordent sur le fait que des services d'intérêt général très performants sont un facteur clé en vue d'une croissance durable en Europe, de plus de compétitivité au sein de l'économie européenne, de plus d'emplois et de meilleurs emplois, de plus de cohésion sociale et territoriale dans une Europe élargie, pour faire face aux défis démographiques et pour améliorer la qualité de l'environnement; en bref, en vue d'un développement économique, social et environnemental durable.

La CES et le CEEP ont déjà entrepris diverses actions conjointes afin de mettre l'accent sur la nécessité de mettre les services d'intérêt général au coeur de l'acquis communautaire européen, p.ex. notre proposition conjointe de Charte européenne sur les services d'intérêt général en juin 2000. Le CEEP et la CES ont demandé à plusieurs reprises à la Commission européenne et aux Etats membres de mener une stratégie proactive en ce qui concerne ces services, de manière à les améliorer et à les faire évoluer au bénéfice du public qui les utilise; et également afin d'améliorer la reconnaissance des principes fondamentaux d'intérêt général – p.ex. la solidarité, l'universalité et un prix abordable – et de la nécessité d'appliquer le principe de subsidiarité en la matière.

Suite au Livre blanc sur les Services d'intérêt général de la Commission européenne en 2004, à la réponse récente du Parlement européen à ce Livre blanc, le "rapport Rapkay", et suite à la proposition de Constitution en 2004, qui aurait jeté des jalons pour des fondations plus

démocratiques, plus sociales et plus orientées vers la subsidiarité pour les SIG de l'Europe, **la CES et le CEEP sont totalement d'accord sur le fait que de nouvelles actions doivent être menées d'urgence au niveau européen pour préserver et garantir les services d'intérêt général.**

La CES et le CEEP ont remarqué que la Commission européenne a le projet de présenter une communication sur le thème "Une stratégie européenne en matière de services d'intérêt général" et un "Cadre communautaire pour des services de santé sûrs et efficaces". Ils soulignent que, de leur point de vue, un cadre général sur les services d'intérêt général, tel que celui qui est proposé par le CEEP et la CES, est nécessaire pour clarifier des principes généraux comme les compétences, le financement et la subsidiarité avant que de nouvelles initiatives sectorielles ne soient proposées.

Au début de l'année 2006, les deux organisations ont décidé de mettre en avant des propositions concrètes sur la manière de préserver et d'améliorer la situation de ces services au sein du système législatif européen.

Suite à des discussions approfondies au sein de leur organisation, le CEEP et la CES ont présenté leurs propositions sur la manière dont les services d'intérêt général devraient être cadrés à l'avenir. La CES a approuvé, le 20 septembre 2006, une proposition de « Projet de cadre européen pour garantir et développer les Services d'intérêt général » et le CEEP s'est mis d'accord, le 27 septembre 2006, sur l'adoption d'« Une politique européenne des services d'intérêt général » comprenant un exemple de cadre pour les services d'intérêt général.

Les idées principales de ces deux propositions sont

- 1 .Le principe de subsidiarité et de responsabilités des autorités publiques à tous les niveaux (national, régional et local) pour déterminer comment protéger l'offre de services d'intérêt général.
- 2 .En cas de conflit entre la concurrence et la loi du marché internes et les objectifs d'intérêt général, l'intérêt général prévaudra.
- 3 .Un ensemble de principes fondamentaux doivent être suivis en ce qui concerne les règles spécifiques en matière de services d'intérêt économique général, comme l'accessibilité, la disponibilité, la continuité, la solidarité, le prix abordable, la durabilité, la transparence, le contrôle démocratique ainsi que la non-discrimination et l'égalité de traitement. Le respect pour la Charte des droits fondamentaux devrait aussi être parmi ces principes.
- 4 .Le libre choix du prestataire de services, y compris la possibilité de fournir des services « en interne » ou via des services inter municipaux, doit être garanti pour toutes les autorités.
- 5 .Les autorités doivent avoir le droit d'apporter une aide financière pour les services d'intérêt économique général et les règles en matière de dédommagements octroyés aux fournisseurs de services d'intérêt économique général doivent être claires.
- 6 .Les procédures d'évaluation à tous les niveaux pourraient être des instruments appropriés

pour permettre aux autorités d'évaluer les performances des services d'intérêt général et d'assurer une amélioration continue de ces services au bénéfice du public.

De plus, la CES et le CEEP s'accordent sur le fait qu'une bonne gouvernance et un bon dialogue social, ce qui signifie entre autres l'implication des travailleurs et/ou de leurs représentants ainsi que d'autres acteurs, sont importants pour le bon fonctionnement des services d'intérêt général.

La CES et le CEEP invitent la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil à accepter leur offre de travailler de concert afin de mettre sur pied un avenir solide pour les services d'intérêt général en Europe. Ils sont d'avis que leurs propositions, approuvées par les membres de deux partenaires sociaux représentatifs européens, sont de bons exemples de la manière de parvenir à des résultats qui marchent sur des thèmes controversés au sein de l'Union européenne.

La Commission européenne doit réaliser l'étape suivante. Il ne s'agit pas simplement de redémarrer la totalité de la procédure en présentant une communication, suivie d'un nouveau rapport du Parlement européen confirmant les rapports de 2001, 2003 et 2006. De nouveaux progrès, apportant des réponses plus ambitieuses, sont à présent nécessaires.